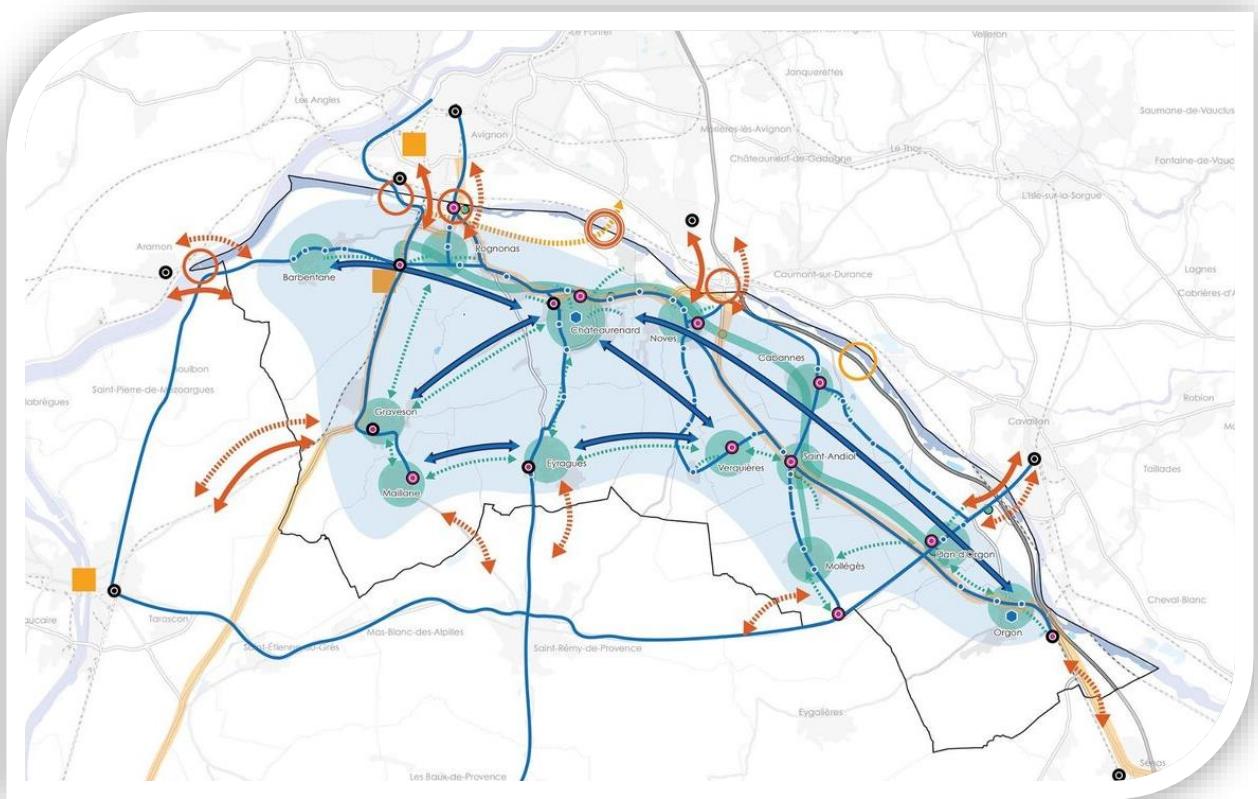




Terre de Provence Agglomération

Enquête Publique relative au projet de Plan de Mobilité 2025-2035



ANNEXES AU RAPPORT

Pascal FAUCHER, Commissaire-Enquêteur
2 décembre 2026

SOMMAIRE

Annexe 1 : Délibération n° DEL2025_149 du 17 juillet 2025 (Terre de Provence)

Annexe 2 : Décision n°E25000075/13 du 31/07/2025 (Tribunal Administratif)

Annexe 3 : Arrêté n°AR2025_41 du 10 octobre 2025 (Terre de Provence)

Annexe 4 : Avis d'Enquête Publique et affichage sur différents supports

Annexe 5 : Procès-Verbal de Synthèse et mémoire en réponse du Maître
d'Ouvrage

Annexe 1

Délibération n° DEL2025_149 du 17 juillet 2025 arrêtant le Plan de Mobilités 2025-35

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

DEL2025_149

**Objet : Arrêt du Plan de Mobilité
2025-2035**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 17 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix sept juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à l'Espace Culturel à Graveson, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 11 juillet 2025.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC.

Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. François CHEILAN.

Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, M. Eric CHAVET, M. Pierre-Hubert MARTIN, M. Jean-Pierre SEISSON, M. Cyril AMIEL, Mme Annie SALZE.

Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER, M. Éric DELABRE.

Pour la commune de Graveson : M. Michel PÉCOUT, Jean-Marc DI FÉLICE.

Pour la commune de Maillane : M. Éric LECOFFRE, Mme Frédérique MARÈS.

Pour la commune de Mollèges : Mme Corinne CHABAUD.

Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, M. Pierre FERRIER.

Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL.

Pour la commune de Plan d'Orgon : Mme Jocelyne VALLET.

Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA.

Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Châteaurenard : Mme Solange PONCHON (*donne pouvoir à Eric CHAVET*) ; Mme Marie Laurence ANZALONE (*donne pouvoir à Pierre-Hubert MARTIN*) ; Mme Marina LUCIANI-RIPETTI (*donne pouvoir à Marcel MARTEL*) ;

Pour la commune de Graveson : Mme Annie CORNILLE (*donne pouvoir à Jean-Marc DI FÉLICE*).

Pour la commune de Mollèges : M. Patrick MARCON (*donne pouvoir à Corinne CHABAUD*).

Pour la commune de Noves : Mme Mireille MEYNAUD (*donne pouvoir à Georges JULLIEN*) ; M. Christian REY (*donne pouvoir à Mme Edith BIANCONE*).

Pour la commune d'Orgon : Mme Angélique YTIER-CLARETON (*donne pouvoir à Serge PORTAL*).

Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean-Louis LEPIAN (*donne pouvoir à Jocelyne VALLET*).

Pour la commune de Rognonas : M. Dominique ALIZARD (*donne pouvoir à Yves PICARDA*).

Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE (*donne pouvoir à Jean-Christophe DAUDET*)

ABSENTS :

Pour la commune de Châteaurenard : Mme Adélaïde JARILLO, M. Bernard REYNES, Mme Sylvie DIET-PENCHINAT

Pour la commune de Rognonas : Mme Cécile MONDET

Secrétaire de séance : M. Michel PECOUT

M. le vice-Président en charge en charge de la mobilité expose que la mobilité est un enjeu majeur pour tous, tant du point de vue de la qualité des déplacements, de l'attractivité du territoire, que de l'environnement et de la santé des habitants de l'agglomération.

Le territoire de Terre de Provence offre une configuration géographique tout à fait singulière, idéalement situé, inclus dans le Pays d'Arles, aux confluents des régions Sud et Occitanie, entre les départements des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse et du Gard, entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et les communautés agglomérations du Grand Avignon, Arles Crau Alpilles Montagnette et Luberon Monts de Vaucluse, entre les autoroute A7 et A9. Cette position lui confère une place stratégique notamment en matière d'enjeu circulatoire. Du point de vue urbanistique, Terre de Provence fait partie de l'agglomération d'Avignon dont elle n'est séparée que par la Durance, rendant obligatoire la réalisation d'un Plan de Mobilité.

Terre de Provence présente son premier plan de mobilité, il n'est donc pas possible de mesurer des évolutions antérieures. C'est à la fois un document réglementaire de planification et un outil de programmation, qui doit prévoir les modalités de mise en œuvre et de financement de son plan d'actions pour la période 2025 - 2035. C'est une démarche de planification imposant une coordination entre les acteurs institutionnels associant l'Etat, la Région, les Départements concernés, les communes de Terre de Provence et les intercommunalités voisines.

Le Plan de Mobilité a été construit dans le cadre d'une démarche projet de façon transversale et inclusive. Elle s'est appuyée sur l'expertise de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix (AUPA) qui a coanimé les réunions de construction du projet, préparé les différents documents (cartes, supports de présentation, documents finaux). Deux experts thématiques ont participé à la construction : ATMOSUD pour les questions relatives aux évaluations de la qualité de l'air et MREnvironnement en qualité d'expert de l'évaluation environnementale. Il a été élaboré en partenariat avec les communes membres de Terre de Provence ainsi qu'avec les agglomérations environnantes particulièrement concernées telle que le Grand Avignon. Le Plan de Mobilité a été réalisé en s'appuyant sur plusieurs instances de travail et un dispositif de concertation préalable qui font l'objet d'une délibération spécifique.

Le PDM fait partie des documents de planification et en cette qualité a été construit en total compatibilité avec le SCOT et le Plan de Préservation de l'Atmosphère de l'agglomération d'Avignon auquel il se raccroche. Par ailleurs, il est compatible avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la région Provence Alpes Côtes d'Azur.

La stratégie du PDM :

Elle est issue des travaux conduits en partenariat avec les acteurs et appuyée sur les éléments de diagnostics identifiés au cours de la phase 1 (diagnostic) du projet, dont notamment un important travail d'identification à différentes échelles (13 monographies communales au plus près des communes, une vision à l'échelle du périmètre de l'agglomération et également une approche du territoire dans son environnement : agglomérations voisines, départements, régions,... conférant une approche à plusieurs échelles.

Axe 1 : Améliorer l'accessibilité et les connexions avec les territoires limitrophes

OBJECTIF 1 : Relier le territoire aux pôles générateurs limitrophes

Cela passe notamment par l'amélioration des franchissements de la Durance, par l'interconnexion des réseaux de transports collectifs et la continuité des aménagements cyclables. Le PDM fixe ainsi l'objectif de relier Terre de Provence à 7 polarités extérieures : Avignon centre, Avignon TGV, Avignon Agroparc, Cavaillon, Sénas, Saint-Rémy et Tarascon.

Axe 2 : Canaliser et réduire l'impact du trafic automobile et poids-lourds

OBJECTIF 2 : Limiter l'impact du trafic routier sur l'environnement et la santé des habitants

Cet objectif principal du PDM consiste à réduire les conséquences de la circulation automobile et poids lourds (bruit, qualité de l'air). Il s'agit donc de diminuer les émissions de pollution atmosphérique mais également sonore. Le secteur des transports, en tant que principal contributeur aux émissions de NOx et de particules, constitue un levier d'action majeur.

L'application du scénario du PDM conduira à une diminution de 48.26 millions de km évité en 2035 (sur une estimation de 1.134 milliard de km), soit une réduction du trafic routier de 4.3%. L'engagement du PDM, avec l'évolution du parc roulant, permettra de réduire drastiquement les émissions de Nox avec une réduction de -89% par rapport à 2007 et -79% des PM2.5.

Ces objectifs sont basés sur les objectifs nationaux (PREPA), régionaux (SRADDET) et locaux (PPA agglo Avignon).

OBJECTIF 3 : Moins 19 points de déplacements en voiture individuelle

Pour répondre aux enjeux du territoire et aux objectifs légaux, le PDM fixe à 19 points de voiture en moins. Passant ainsi d'une part modale de 69% en 2019 à 50% en 2035. Pour rappel, le SRADDET fixe un objectif régional à -15% d'ici 2030 ; il s'agit de répondre à cette ambition voire au-delà, grâce à la mise en œuvre d'une pluralité d'actions complémentaires sur l'ensemble des mobilités.

OBJECTIF 4 : Considérer l'activité logistique

Au regard de l'importance de l'activité logistique du territoire, des projets de déploiement prévisionnés, le PDM fixe comme objectif l'engagement de la collectivité dans une démarche coordonnée et partenariale avec les différents acteurs. Terre de Provence se saisit de la problématique logistique pour soutenir la décarbonation, notamment le report modal vers le fret ferroviaire.

Axe 3 : Apaiser les circulations et mailler les connexions en modes actifs internes à Terre de Provence

OBJECTIF 5 : Mieux partager l'espace public dans les coeurs de villes et villages

La plupart des communes du territoire ont déjà entrepris une requalification de leur noyau villageois en travaillant notamment sur l'apaisement des vitesses et la réorganisation du stationnement. Ainsi, le PDM fixe comme objectif de poursuivre cette dynamique en régulant davantage le stationnement et en facilitant les mobilités actives, mieux adaptées aux déplacements de proximité.

OBJECTIF 6 : Favoriser le report modal sur les déplacements de courtes distances

70% des déplacements internes réalisés par les habitants font moins de 3km (48% moins de 1km). Un potentiel de report modal important, sachant que 45% d'entre eux sont actuellement effectués en voiture. Le PDM fixe comme objectif de favoriser la marche et le vélo sur ces placements de courtes voire très courtes distances, pour atteindre 1 déplacement sur 2 en modes actifs en 2035.

OBJECTIF 7 : 6 % des déplacements à vélo

En s'appuyant sur son armature territoriale et son fort potentiel cyclable, Terre de Provence est en mesure de multiplier par 2 sa part modale vélo. Pour répondre aux objectifs légaux, le PDM vise à atteindre 6% de part modale cyclable en 2035.

Pour atteindre cet objectif et répondre aux besoins, l'intercommunalité envisage d'aménager, des pistes cyclable (sites propres et jalonnement) et de conforter la pratique cyclable sur le territoire (services et équipements vélo, information, etc.)

OBJECTIF 8 : 30 % des déplacements à pied

Compte tenu du potentiel de développement de la marche sur le territoire, le PDM fixe comme objectif de faire progresser la part modale piétonne de +7 points, passant de 23% en 2019 à 30% en 2035.

OBJECTIF 9 : Relier les villes et villages entre eux

Une majeure partie des flux (60%) s'effectuent en interne, organiser une connexion en transport collectif et cyclable entre les communes du territoire, notamment avec la polarité interne de Châteaurenard (commerces et services structurants : lycée, soins, loisirs, etc.), permettrait à la fois de réduire la circulation automobile et d'améliorer la qualité de vie des habitants.

OBJECTIF 10 : Développer le tourisme à vélo

Grâce à son environnement naturel, à sa proximité avec de grands lieux touristiques et des aménagements cyclables structurants (Via Rhôna, EV08, La Durance à vélo), Terre de Provence possède un potentiel cyclable et touristique majeur. Au regard des attentes croissantes en matière de tourisme écoresponsable et de l'intérêt du territoire pour réduire l'usage de la voiture individuelle, le PDM vise à en favoriser son essor d'ici 2035.

Axe 4 : Calibrer une offre de transport collectif répondant aux besoins

OBJECTIF 11 : 13% des déplacements en transport collectif

Projettant une offre interne reliant les principaux pôles générateurs du territoire, connectée aux réseaux voisins et aux lignes de proximité régionales, le PDM ambitionne de multiplier par 3 le nombre de trajets réalisés en transport collectif d'ici 10 ans, passant ainsi de 4% de la part modale en 2019 à 13% en 2035.

OBJECTIF 12 : Garantir une mobilité pour tous

Il s'agit de permettre à ses concitoyens d'accéder aux emplois, aux services de soins, aux écoles et aux commerces quel que soit leurs difficultés physiques ou économiques. C'est pourquoi, le PDM fixe comme objectif de rendre l'offre de mobilité déployée par l'intercommunalité accessible à tous.

Axe 5 : Développer le covoiturage, la multimodalité et l'intermodalité

OBJECTIF 13 : Améliorer la connexion entre les différents modes de déplacement

Sur un territoire à la fois périurbain, rural et multipolarisé comme Terre de Provence, il convient de faciliter la combinaison des modes de déplacement. Compte tenu des différents besoins de mobilité, plus les usagers pourront passer aisément d'un mode à un autre, plus les alternatives à la voiture seront attractives. Cela passe par le développement des différentes offres modales mais aussi par celui des pôles d'échanges multimodaux et des services associés (interopérabilité des réseaux, billettique, information voyageur, etc.). Dans ce cadre, le PDM fixe comme objectif de développer 9 PEM et d'en conforter 5. Il fixe d'expérimenter une plateforme de covoiturage et de développer la connexion entre les différents services.

OBJECTIF 14 : Faciliter et encourager le report modal

La mise en place d'une offre de mobilité attractive ne suffit pas à faire évoluer les comportements. Les habitudes quotidiennes sont souvent difficiles à faire changer. Plusieurs actions permettent d'échanger et de faire connaître les services qui s'offrent aux résidents et usagers du territoire. Dans le cadre du PDM, Terre de Provence fixe l'objectif d'informer et de sensibiliser 100 % des habitants du territoire.

Principales composantes du PDM

49 constats ont été établis dans le cadre du diagnostic et des ateliers participatifs. Ils ont permis d'identifier 38 enjeux de mobilité dont 17 apparaissant comme prioritaires. Le plan global d'actions se bâtit ainsi autour de 70 actions thématiques issues de ce travail préalable :

- 11 actions sur le développement des transports collectifs et ferroviaires ;
- 9 actions portant sur l'intermodalité et les mobilités partagées ;
- 26 actions en faveur des pratiques cyclables ;
- 6 actions pour la marche et espaces publics ;
- 12 actions : voirie, trafic et logistique ;
- 6 actions transversales autour des services et de la communication.

Pour en faciliter leur lecture, elles sont organisées par thématiques modales. Afin de la rendre la plus opérationnelle possible, chaque fiche action rappelle le constat d'entrée et l'objectif visé par la mesure. Son contenu et ses phases sont budgétisés, et pour chacune d'entre elle, la gouvernance, le délai de réalisation, et divers indicateurs sont renseignés. À travers ce programme d'actions, il s'agit pour Terre de Provence de se saisir de l'ensemble des leviers disponibles afin d'améliorer les mobilités sur le territoire et réduire les effets néfastes induits par le tout voiture.

Un accent particulier est proposé **sur les actions relevant du secteur cyclable**, qu'il s'agisse d'actions en matière de réseau cyclable, pour son développement ou de sa sécurisation de certaines voies jugées à risque. Son développement nécessitera la poursuite de la mobilisation du département des Bouches du-Rhône et des communes du territoire, déjà engagés sur le sujet ainsi qu'une réflexion de l'intercommunalité sur ses compétences dans ce domaine. Près de 27 000 000 € devrait être mobilisé particulièrement pour sécuriser les traversées de la Durance au niveau du pont de Rognonas ou au niveau du pont de Bonpas.

De même, **le développement des transports collectifs**, quasiment inexistant actuellement sur le territoire à l'exception des transports scolaires, est un point essentiel du développement d'une mobilité alternative à la voiture. Elle se construira à travers des fonctions de rabattement vers Chateaurenard et la poursuite du travail de la région pour rejoindre les différentes polarités du Vaucluse sur Avignon et Cavaillon. Près de 3 200 000 € seront mobilisés chaque année pour assurer le fonctionnement de cette offre de transports complémentaire.

L'un comme l'autre nécessiteront le développement et la promotion de nouveaux usages de l'intermodalité à travers les **Pôles d'Echanges Multimodaux** dont une quinzaine mailleront le territoire et seront desservis par des voies cyclables, des lignes fortes de transports collectifs et des parkings de covoiturage et ou relais. L'investissement sur ce secteur est estimé à 21 500 000 €.

L'amélioration de la qualité de l'espace public au profit **de la marche** et de l'accessibilité pour tous aux espaces publics et aux transports collectifs dans les centres bourgs, déjà bien engagée, sera poursuivie et nécessitera des investissements dont le montant est difficilement chiffrable au regard de la multiplicité des opérations et des maîtres d'ouvrages compétents.

En matière de **vorie**, un accent particulier sera mis sur l'amélioration des conditions de prise en compte **du trafic des marchandises et des poids lourds** et de leur place dans l'espace public, qu'il s'agisse de la circulation sur les différentes voiries, ou de leur stationnement ou encore de leurs activités de desserte des zones d'activités du territoire. Une première estimation des besoins de financement fixée à 100 000 000 €, permet d'envisager plus particulièrement le report modal vers le fret ferroviaire notamment.

La communication, la sensibilisation aux usages des nouveaux modes de déplacement et le développement d'outils numériques, en partenariat avec les autres autorités Organisatrices de la Mobilité agissant sur le territoire seront également au cœur de tous les sujets.

L'évaluation du projet

Conformément aux obligations légales, et dans le but de répondre aux objectifs, le PDM a fait l'objet d'une évaluation tout au long de son élaboration sur les points suivants : l'évolution des parts modales, le budget de la mobilité pour les habitants et les populations desservies par le projet ; l'environnement, la qualité de l'air, la santé publique (modes actifs), les GES, la consommation d'espace ; les modalités de financement en investissement et fonctionnement. Cette évaluation montre que les objectifs sont globalement atteints.

Ainsi en 2035, l'évolution des parts modales sera la suivante :

	Transports Collectifs	cyclable	marche	voiture
Part modale initiale en 2019	4 %	3%	23 %	69%
Objectif PDM 2035	13%	6%	30%	50%
différence	9%	doublée	7%	-19%

La réalisation du présent projet de PDM suppose que des moyens financiers soient mis en place à la hauteur de ces besoins. Le programme d'investissements prévu par le projet de PDM suppose l'engagement de l'ensemble des maîtres d'ouvrage concernés dont le département des Bouches du Rhône et la Région sud sont des acteurs essentiels. Une estimation des besoins de financement sur la période 2025-2035 est présentée ci-dessous, tous maîtres d'ouvrage confondus :

Travaux	150 000 000
Services	1 000 000
Etudes	260 000

Planning

A l'issue de l'arrêt du projet de PDM, l'ensemble du dossier sera transmis aux personnes publiques associées et à tous les autres organismes devant être consultés, notamment l'Autorité Environnementale, qui disposeront d'un délai de trois mois pour rendre leur avis. Le projet de PDM tel qu'arrêté, accompagné des avis personnes publiques associées et de l'autorité environnementale sera soumis à enquête publique avant d'être soumis à l'approbation du Conseil d'Agglomération de Terre de Provence.

Le plan de Mobilité et ses annexes étaient téléchargeables via un lien et étaient consultables au Secrétariat Général de Terre de Provence Agglomération aux heures d'ouverture.

Le bureau communautaire du 3 juillet 2025 a émis un avis favorable.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'arrêt du Plan de Mobilités de Terre de Provence pour la période 2025-2035.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L1214-1 et suivants du codes transports,

Vu la délibération n°2024-127 du 17 octobre 2024 du conseil d'agglomération de terre de Provence ayant approuvé l'engagement de l'élaboration du Plan de Mobilités de Terre de Provence (2025-2035),

Vu l'avis favorable de la commission mobilité en date du 17 juin 2025,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 03 juillet 2025,

Considérant que la démarche d'élaboration du Plan de Mobilité est désormais achevée dans la partie construction du projet, et qu'il convient désormais de soumettre à l'approbation du conseil d'agglomération de Terre de Provence le Plan de Mobilités couvrant la période 2025-2035 (cf. annexe n°1) ainsi que ses annexes : rapport environnemental (cf. annexe n°2) et annexe accessibilité (cf. annexe n°3),

Ayant ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- **Approuve** le Plan de Mobilités (2025-2035) ainsi que ses annexes :
 - Rapport environnemental ;
 - Annexe accessibilité.
- **Autorise** Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à la poursuite de la démarche notamment :
 - La consultation des Personnes Publiques associées ;
 - L'enquête publique

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice : 42

Votants : 38

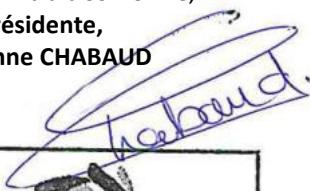
Votes pour : 38

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Eyragues, le 17 juillet 2025,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD




Annexe 2

**Décision n°E25000075/13 du Tribunal
Administratif de Marseille en date du
31/07/2025**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE

31/07/2025

N° E25000075 /13

Le Président du tribunal administratif

E- Décision désignation d'un commissaire du 31/07/2025

Vu enregistrée le 25 juillet 2025, la lettre par laquelle la Présidente de Terre de Provence agglomération demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet du plan de mobilité de Terre de Provence Agglomération ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Pascal Faucher est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

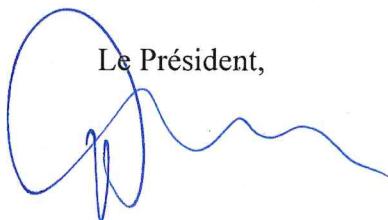
ARTICLE 2 : Monsieur Jean-Pierre Perrin est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la Présidente de Terre de Provence agglomération, à Monsieur Pascal Faucher et à Monsieur Jean-Pierre Perrin.

Fait à Marseille, le 31 juillet 2025

Le Président,



Thierry Trottier

Annexe 3

Arrêté n° AR2025_41 du 10 octobre 2025 d'ouverture de l'Enquête Publique

DÉPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ –
FRATERNITÉ

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE

N°AR2025_41

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS**

Arrêté de la Présidente

Arrêté d'ouverture d'enquête publique portant sur le projet de Plan De Mobilité (PDM) 2025-2035 de Terre de Provence Agglomération

La Présidente de la Communauté d'Agglomération **TERRE DE PROVENCE**,

VU les articles L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités;

VU le Code des Transports, et notamment les articles L. 1214-1 et suivants, L. 1214-16 et R. 1214-1 et suivants relatifs aux plans de mobilité et les soumettant à enquête publique ;

VU le Code de l'Environnement, notamment Les articles L.123-1 et suivants, et R.123-1 et suivants à relatifs aux modalités de réalisation de l'enquête publique, L.122-4 et suivants et R.122-17 relatifs à l'évaluation environnementale des plans et programmes ayant une incidence notable sur l'environnement ;

VU le Code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L134-1 à L134-35 relatifs à l'enquête publique ;

VU la délibération relative à l'élection de Madame Corinne CHABAUD en qualité de Présidente le 9 juillet 2020 ;

VU la délibération n° 2025-149 du Conseil Communautaire de Terre de Provence Agglomération du 17 juillet 2025 arrêtant le projet de Plan de Mobilité et autorisant Madame la Présidente à procéder aux formalités de mise en œuvre de l'enquête publique ;

VU la délibération n°2025-150 du Conseil Communautaire portant sur le bilan de la concertation ;

VU la saisine pour avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté de Plan de Mobilité du 25 juillet ;

VU la saisine pour avis de l'Autorité environnementale sur le projet arrêté de Plan de Mobilité du 28 juillet ;

VU la demande de désignation d'une commission d'enquête auprès du Tribunal Administratif de Marseille en vue de mener l'enquête publique relative au projet de Plan De Mobilité de Terre de Provence ;

VU la décision n°E25000075 / 13 du 31 juillet 2025, du président du tribunal administratif de 31 juillet 2025 désignant Monsieur Pascal FAUCHER en qualité de Commissaire Enquêteur et Monsieur Jean-Pierre PERRIN en qualité de Commissaire Enquêteur Suppléant ;

VU les pièces du dossier soumis à enquête publique.

Considérant que le projet arrêté de Plan De Mobilité 2025-2035 de Terre de Provence a fait l'objet des consultations administratives dans les conditions et délais prévus par la loi, qu'il a été transmis pour avis à l'Autorité environnementale et que les avis recueillis seront versés au dossier d'enquête publique ; **que** les conditions d'ouverture et de déroulement de l'enquête publique ont été déterminées en concertation avec le Commissaire Enquêteur.

ARRÊTE

Article 1 : OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il est procédé à une enquête publique portant sur le projet de Plan De Mobilité (PDM) 2025-2035 de Terre de Provence Agglomération, afin d'informer et de recueillir les observations, propositions et contre-propositions du public.

Terre de Provence Agglomération, regroupant 13 communes, est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM). A ce titre, elle doit organiser au sein de son périmètre les modalités de déplacement dans une logique de cohérence territoriale, d'accessibilité et de transition énergétique.

Le PDM est le document de planification stratégique de la politique de mobilité à l'échelle intercommunale et détermine les grandes orientations pour la période 2025 – 2035, en matière de transport de personnes, de marchandises, de circulation et de stationnement. Il sera suivi et évalué au bout de cinq ans, pour vérifier la mise en œuvre des actions et les adapter en fonction de l'évolution du territoire, des besoins et de la législation.

Le Plan de Mobilité définit donc, à l'aide d'un plan d'actions, une stratégie globale de report modal de l'usage de la voiture individuelle vers les modes alternatifs.

Article 2 : DATE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cette enquête publique se déroulera pendant une durée de 33 jours consécutifs, du lundi 3 novembre 2025 à 9h00 au vendredi 5 décembre 2025 à 17h30.

Article 3 : AUTORITÉ RESPONSABLE DU PROJET

L'autorité responsable du projet de Plan De Mobilité et organisatrice de l'enquête publique est la Présidente de Terre de Provence Agglomération, établissement public de coopération intercommunale compétent dans les domaines concernés par la présente enquête.

Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de Terre de Provence Agglomération, 5 place du docteur Marius Chabrand, 13630 Eyragues.

Le public pourra recueillir toutes les informations utiles sur le projet de Plan De Mobilité auprès du Service Mobilités (04.32.61.96.30), aux heures d'ouverture des bureaux, du lundi au vendredi inclus sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

Article 4 : IDENTITÉ DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Par décision n°E25000075 / 13 en date du 31 juillet 2025, le Tribunal Administratif de Marseille a désigné Monsieur Pascal FAUCHER en qualité de Commissaire Enquêteur principal et Monsieur Jean-Pierre PERRIN en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant pour l'enquête publique.

Article 5 : DOSSIER D'ENQUÊTE

Le dossier d'enquête se compose de plusieurs pièces :

- Le Projet arrêté de Plan de Mobilité 2025-2035 de Terre de Provence constitué :
 - o D'un document global comprenant le diagnostic, la stratégie et le plan d'actions ;
 - o De 3 documents composant l'annexe environnementale avec le rapport d'Etat initial de l'environnement et évaluation environnementale, le résumé non-technique et l'évaluation atmosphérique ;
 - o De l'annexe accessibilité et du compte-rendu de l'entretien avec les associations handicaps ;
 - o Des pistes d'actions et de la synthèse du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de Châteaurenard.
- La délibération du Conseil Communautaire de Terre de Provence en date du 17 juillet 2025 arrêtant le projet de Plan de Mobilité 2025 – 2035 (délibération 149) ;
- La délibération du bilan de la concertation du Plan de Mobilité 2025 – 2035 (délibération 150 en date du 17 juillet 2025) comprenant une synthèse de la concertation et des différents compte rendus des réunions publiques et techniques ;
- La décision du 31 juillet 2025 du Tribunal Administratif de Marseille de désignation du commissaire enquêteur ;
- L'arrêté portant ouverture et définition des modalités de l'enquête publique ;
- Les avis des Personnes Publiques Associées ;
- Une note complémentaire sollicité par le Commissaire Enquêteur apportant des précisions sur certains points du Plan de Mobilité.

Article 6 : MODALITÉS SELON LESQUELLES LE PUBLIC POURRA CONSULTER LE DOSSIER D'ENQUÊTE

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- Par voie dématérialisée sur le site internet du registre dématérialisé accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 depuis le lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/plandemobilite-terredprovence-agglo> ;
- Sur support papier, aux jours et heures d'ouverture au public, sauf jours

fériés et jours de fermetures exceptionnelles, au siège de Terre de Provence et dans toutes les mairies de l'intercommunalité (Barbentane, Cabannes, Châteaurenard, Eyragues, Graveson, Maillane, Mollégès, Noves, Orgon, Plan d'Orgon, Rognonas, Saint-Andiol, Verquières).

Article 7 : MODALITÉS SELON LESQUELLES LE PUBLIC POURRA PRÉSENTER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions :

- Sur le registre dématérialisé accessible depuis le lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/plandemobilite-terredprovence-agglo/> ;
- Sur les registres papiers disponibles dans toutes les mairies de Terre de Provence ainsi qu'au siège de l'intercommunalité ;
- Par courrier adressé au Commissaire Enquêteur ou à la Présidente de Terre de Provence Agglomération, au siège de celle-ci (5, place du docteur Marius Chabrand, 13630 Eyragues) ;
- Par courriel à : plandemobilite-terredprovence-agglo@mail.registre-numerique.fr

Article 8 : PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales dans les lieux de permanences et aux horaires suivants :

- Siège de Terre de Provence à Eyragues (5, place du docteur Marius Chabrand, 13630 Eyragues) : Lundi 3 novembre de 9h00 à 12h30 et vendredi 5 décembre de 14h à 17h30 ;
- Mairie d'Orgon (Hôtel de Ville - Pl. de la Liberté, 13660 Orgon) : Jeudi 13 novembre de 8h30 à 12h ;
- Mairie de Graveson (Hôtel de Ville - 8 Cours national, 13690 Graveson) : Jeudi 13 novembre de 14h à 17h30 ;
- Annexe de la Mairie de Châteaurenard – Service Urbanisme (41 Avenue des Martyrs de la Résistance, Châteaurenard) : Mardi 18 novembre de 14h à 17h30 ;
- Mairie de Barbentane (Hôtel de Ville - 7 Le Cours, 13570 Barbentane) : Jeudi 27 novembre de 8h30 à 12h ;
- Mairie de Noves (Hôtel de Ville – 2 place Jean-Jaurès 13550 Noves) : Jeudi 27 novembre de 14h à 17h30.

Article 9 : PUBLICITÉ DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-10 du ~~Code de l'environnement~~, au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête publique, Terre de Provence informera le public par voie dématérialisée et par voie d'affichage aux lieux suivants :

- Siège de Terre de Provence Agglomération ;
- Tableaux d'affichage de chacune des communes membres de la Communauté d'Agglomération de Terre de Provence Agglomération.

L'avis au public faisant connaître l'ouverture et les modalités de l'enquête publique, sera également fait par voie de publication locale dans les quinze jours avant et les huit jours suivants l'ouverture de l'enquête publique, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans les départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse.

L'avis sera également publié sur le site internet de Terre de Provence Agglomération et relayé auprès des services de communication des communes membres de Terre de Provence.

Article 10 : CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête en format papier seront transmis sans délai au Commissaire Enquêteur qui en assurera la clôture.

Dans un délai de huit jours à compter de la réception des registres d'enquête et des documents annexés, le Commissaire Enquêteur rencontrera et communiquera à la Présidente de Terre de Provence une synthèse des observations. Terre de Provence dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations sur cette synthèse.

Le Commissaire Enquêteur dispose d'un délai de 30 jours pour transmettre à la Présidente de Terre de Provence Agglomération le rapport établi ainsi que ses conclusions motivées formulant un avis sur le projet de Plan de Mobilité.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur sera adressée à Monsieur le Président du tribunal Administratif de Marseille.

Ces documents seront alors disponibles au public au siège de Terre de Provence ainsi que sur le site internet de Terre de Provence pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture.

Article 11 : APPROBATION DU PROJET DE PLAN DE MOBILITÉ

A l'issue de l'enquête publique, le projet de Plan De Mobilité (PDM), éventuellement modifié pour tenir compte, des avis des personnes publiques associées, des observations de l'Autorité environnementale, du bilan de l'enquête publique et du rapport du Commissaire Enquêteur sera soumis au vote du Conseil Communautaire pour approbation.

Article 12 : RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Terre de Provence reste à la disposition du public pour tout renseignement lié à l'accomplissement de la présente procédure et peut ainsi être contacté par

téléphone (04.32.61.96.30), ou par courriel scolaires@terredeprovence-agglo.com).

Article 13 : CARACTÈRE EXÉCUTOIRE

Le présent arrêté sera transmis aux services de la Préfecture en vue du contrôle de légalité et sera publié sur le site internet de Terre de Provence Agglomération.

Par ailleurs, copie du présent arrêté sera adressée :

- Aux Maires des communes membres de Terre de Provence Agglomération ;
- Au Commissaire Enquêteur ;
- Au Président du Tribunal Administratif de Marseille.

Le directeur général des services et le Commissaire Enquêteur sont chargés de l'exécution de ce présent arrêté.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, et d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication.

Pour extrait conforme au registre des arrêtés

Fait à Eyragues,

Annexe 4

Avis d'Enquête Publique et affichage sur différents supports

Affichage réglementaire en Mairie



Barbentane



Cabannes

Affichage réglementaire en Mairie

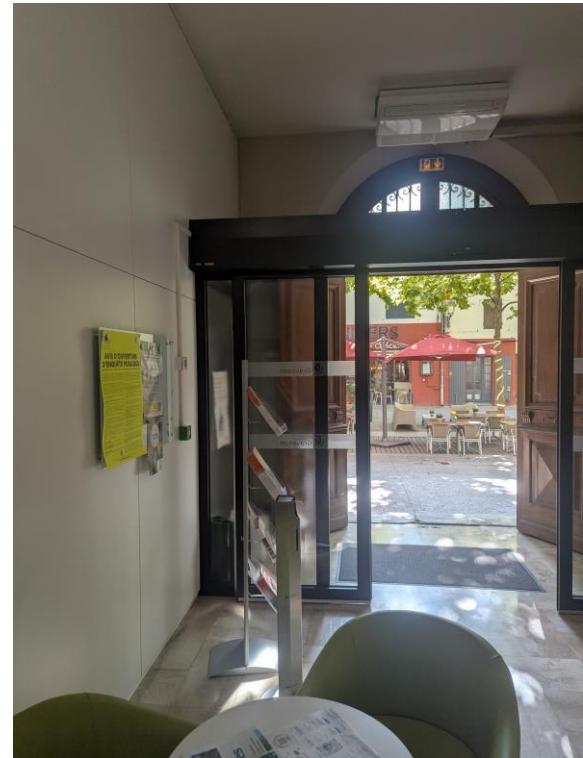


Châteaurenard



Eyragues

Affichage réglementaire en Mairie



Graveson



Maillane

Affichage réglementaire en Mairie



Mollégès

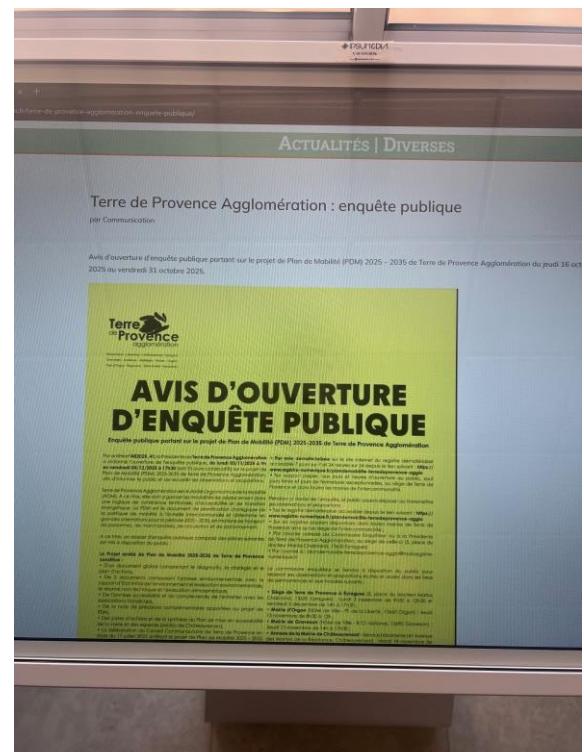


Noves

Affichage réglementaire en Mairie



Orgon

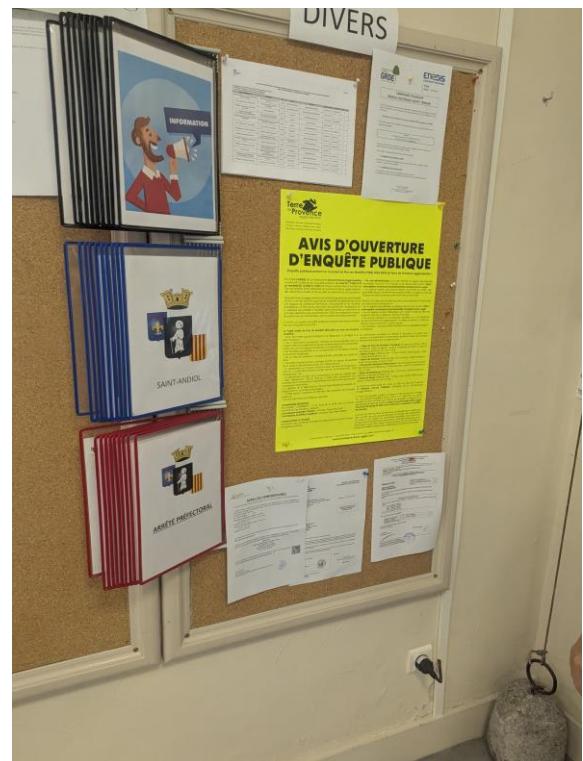


Plan d'Orgon

Affichage réglementaire en Mairie



Rognonas

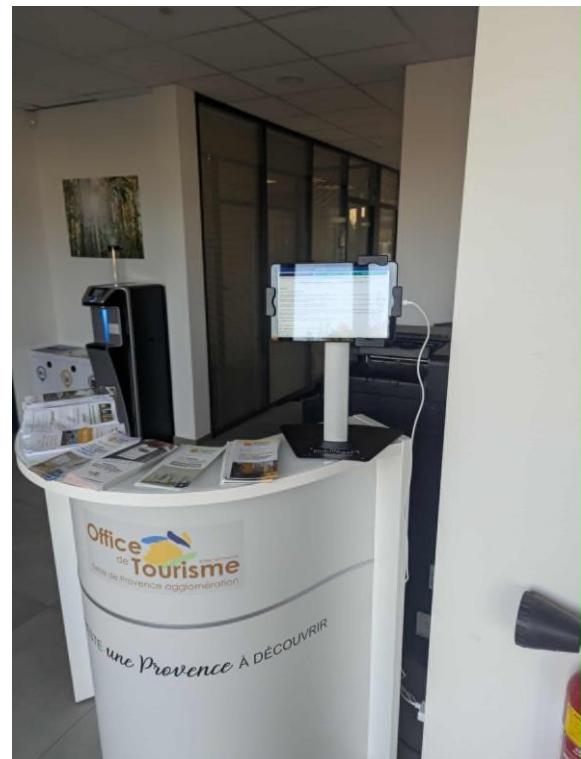


Saint-Andiol

Affichage réglementaire en Mairie



Verquières



Siège de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence

Publications dans la presse locale

La Provence édition Bouches-du-Rhône – 14 octobre 2025

La Provence édition Vaucluse – 14 octobre 2025

La Marseillaise – 17 octobre 2025

La Provence édition Bouches-du-Rhône – 4 novembre 2025

La Provence édition Vaucluse – 4 novembre 2025

La Marseillaise – 10 novembre 2025

Publication sur sites internet



Partager

#Vie communale Enquête publique plan de mobilité Terre de Provence

Consultez le dossier et les modalités de l'enquête publique.

The screenshot shows the official website of Cabannes. At the top, there's a navigation bar with links like "MA Mairie", "MA VILLE", "SERVICES À LA POPULATION", "CABANNES BOUGE", and "MON TERRITOIRE". A banner at the top right says "LES TRAVAUX Vos commerces restent OUVERTS!". Below the banner, there's a section for the "FORUM AMÉLIORATION DE L'HABITAT" with details about the event on Friday, November 7, from 9 AM to 5 PM. The main content area features a large graphic with icons representing different modes of transport (bus, car, train, pedestrian, bicycle) and a call to action: "PARTICIPÉE AU WIKICABANNES". It also includes a section for the "Enquête publique plan de mobilité Terre de Provence" with a link to "CONSULTEZ LE DOSSIER ET LES MODALITÉS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE". On the right side, there's a sidebar with news items and a "Café INFO AGROCOOP" section.

Cabannes

The screenshot shows the official website of Châteaurenard. At the top, there's a navigation bar with links like "VIE À CHATEAURENARD", "VIE QUOTIDIENNE", "VIE MUNICIPALE", and "ACCÉS". A sidebar on the left lists "LES ENQUÊTES ET CONSULTATIONS PUBLIQUES", "HISTOIRE ET PATRIMOINE", "LA MAISON DES SERVICES : UN ACCÈS PROFESSIONNEL ET CONVIVIAL", "TRANSITION ÉCOLOGIQUE", "LES GRANDS PROJETS", "HABITAT", and "URBANISME". The main content area discusses the "ENQUÊTE PUBLIQUE - PROJET DE PLAN DE MOBILITÉ (PDM) 2025-2035 DE TERRE DE PROVINCE AGGLOMÉRATION". It provides information about the consultation period (from November 3 to December 5), how to participate (online or in person), and where to deposit observations. It also mentions the "CLOSURE DE L'ENQUÊTE" and the "AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE". A sidebar on the right lists "Règlement local de publicité", "POLICE MUNICIPALE / SÉCURITÉ", and "ÉCONOMIE ET COMMERCES".

Châteaurenard

Publication sur sites internet

Maillane

Le commissaire enquêteur se rendra à disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales dans les lieux de permanences et aux horaires suivants :

- Siège de Terre de Provence à Fosques 15, place du docteur Marius Chabrand, 13630 Fosques ; lundi 3 novembre de 9h00 à 12h30 et vendredi 5 décembre de 14h à 17h30
- Mairie d'Orgon (Maison de la Culture) 12, rue de la République, 13270 Orgon ; jeudi 10 novembre de 18h30 à 19h
- Mairie de Châteaurenard (Maison de Ville) C C réaménagé ; jeudi 10 novembre de 14h à 17h30
- Annexe de la Mairie de Châteaurenard – Service Urbanisme 401 Avenue des Mérins de la Résistance, Châteaurenard ; mardi 18 novembre de 14h à 17h30
- Mairie de Barbentane (Maison de Ville – 7 Le Cours, 13270 Barbentane) ; jeudi 27 novembre de 9h30 à 12h
- Mairie de Noves (Maison de Ville – 2 place Jean-Jaurès 13350 Noves) ; jeudi 27 novembre de 14h à 17h30

#Vie du village
Avis d'ouverture d'enquête publique

Dans le cadre de son projet de Plan de Mobilité 2025-2035, Terre de Provence agglomération a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, du lundi 3 novembre au vendredi 5 décembre. Six permanences auront lieu à Eyrages, Orgon, Gravillon, Châteaurenard, Barbentane et Noves.

[FÉDÉRER](#)

Documents à télécharger

Terre de Provence agglomération

[Avis d'ouverture d'enquête publique](#)

#Vie du village
Le giratoire de Mollèges Gare réaménagé

#Sécurité

Nouveaux : des feux "récompenses" pour réduire la vitesse

#Vie du village

Pas de permanence numérique en mairie le 10 novembre

[ACCÉS](#)

Mollèges

Publication sur sites internet



Culture, sport, loisirs ▾ La ville ▾ La mairie ▾ Les démarches ▾ Enfance et jeunesse ▾ Solidarité et santé ▾ Contac

Terre de Provence

[Accueil](#) » [Articles](#) » Enquête publique – Plan de Mobilité 2025-2035

Construisons ensemble la mobilité de demain

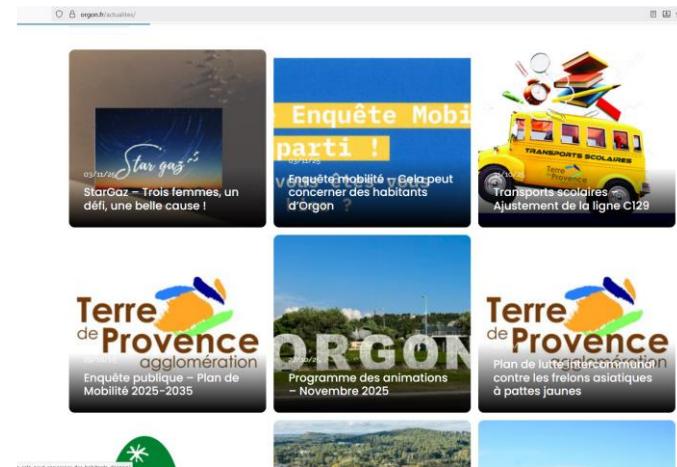
La métropole de Provence Agglomération engage l'élaboration de son Plan de Mobilité 2025-2035, un document stratégique qui fixe les grandes orientations pour les dix prochaines années.

- développement des mobilités douces,
 - amélioration des déplacements quotidiens
 - renforcement des transports collectifs,
 - et transition vers une mobilité plus durable.

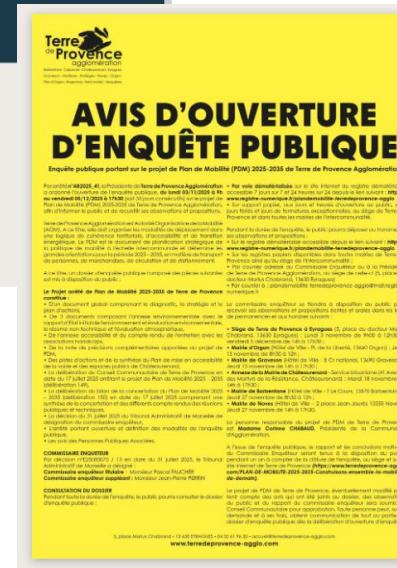
ans le cadre de l'**enquête publique**, ouverte du **3 novembre au 5 décembre 2025**, un dossier complet est disponible en mairie d'Orgon, sur demande, pendant toute la durée de l'enquête. Ce dossier comprend le diagnostic, la stratégie, le plan d'actions, les évaluations environnementales et les avis des partenaires institutionnels.

¹ Une permanence du commissaire enquêteur se tiendra à la mairie d'Orgon le jeudi 13 novembre de 8h30 à 12h00, afin de recueillir les observations du public.

Pour consulter l'ensemble des documents et en savoir plus sur la démarche, rendez-vous sur www.ego.com/PLAN-DE-MOBILITE-2025-2035-Construisons-ensemble-la-mobilite-de-demain



Orgon



Arrêté d'ouverture d'enquête publique portant sur le projet de Plan De Mobilité (PDM) 2025-2035 de Terre de Provence Agglomération

Note sur les précisions du PDM de Terre de Provence

PLAN DE MOBILITE 2025-2035 : 33 jours pour donner votre avis !

Terre de Provence Agglomération prépare son Plan de Mobilité (PDM) pour la prochaine décennie : un document stratégique qui

dessinera les déplacements de demain sur notre territoire.

- Participez à l'enquête publique !
Consultez le dossier et partagez vos remarques :

 - Dans les 13 communes de Terre de Provence
 - En ligne sur registre-numerique.fr/plandemobilite-terredprovence-agglo
 - Ou par mail à plandemobilite-terredprovence-

agglo@mail.registre-numerique.fr

recueillir vos observations.

[Ensemble, repensons la mobilité](#)

Objectif : atteindre la neutralité carbone d'ici 2040 grâce à des solutions de transport adaptées, durables et solidaires.

Ensemble, repenser la mobilité pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2040 grâce à des solutions adaptées, durables et

solidaires.

Votre avis compte – faites entendre votre voix !

Rognonas

Publication sur réseaux sociaux



Cabannes (Facebook & Instagram)



Maillane (Facebook)

Publication sur réseaux sociaux

Mairie d'Orgon
5 h

ENQUÊTE PUBLIQUE – PLAN DE MOBILITÉ 2025-2035

Terre de Provence agglomération élabore son Plan de Mobilité 2025-2035 : un document stratégique qui fixe les orientations pour les dix prochaines années afin d'améliorer les déplacements sur l'ensemble du territoire :

- Mobilités douces (marche, vélo, cheminement)
- Covoiturage et circulation
- Transports collectifs
- Stationnement, sécurité routière et impact environnemental

Ce plan vise à répondre aux besoins des habitants tout en favorisant une mobilité plus durable, plus accessible et plus sûre.

Une enquête publique est ouverte du 3 novembre au 5 décembre 2025, permettant à chacun de consulter le dossier et d'exprimer ses observations.

Le dossier complet est disponible en mairie d'Orgon, sur demande, pendant toute la durée de l'enquête.

Une permanence du commissaire enquêteur se tiendra le jeudi 13 novembre de 8h30 à 12h00 à la mairie d'Orgon, pour recueillir vos remarques directement sur place.

Pour en savoir plus sur la démarche et consulter l'ensemble des documents en ligne : <https://www.terredprovence-agglo.com/PLAN-DE-MOBILITE...>

#Orgon #TerredeProvenceAgglomération #Mobilité #EnquêtePublique #DéplacementsDurables #Territoire

Organisation des mobilités de Terre de Provence à horizon 2035

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur le projet de Plan de Mobilité (PDM) 2025-2035 de Terre de Provence Agglomération. Ce document stratégique fixe les grandes orientations pour les dix prochaines années afin d'améliorer les déplacements sur l'ensemble du territoire. Il vise à répondre aux besoins des habitants tout en favorisant une mobilité plus durable, plus accessible et plus sûre.

Le sujet de l'enquête concerne les déplacements des habitants sur 131 communes du bassin de vie d'Avignon pour adapter les projets de transport et d'aménagement.

Les deux dernières étapes de l'enquête sont ouvertes du 3 novembre au 5 décembre 2025.

Participation anonyme et confidentielle.

Les résultats de cette enquête viendront compléter les travaux du Plan de Mobilité 2025-2035, afin d'améliorer la mobilité, la sécurité et la qualité de vie sur notre territoire.

Plus d'informations : Page d'information du Grand Avignon

Ces deux démarches sont complémentaires. L'enquête publique permet de mieux connaître les pratiques de déplacement. L'enquête publique du PDM permet à chacun de donner son avis sur les solutions proposées pour l'avenir.

Ensuite, elles contribueront à améliorer la mobilité, la sécurité et la qualité de vie sur notre territoire.

#Orgon #TerredeProvenceAgglomération #GrandAvignon #Mobilité #EnquêtePublique

4 j'aime 3 partages

Mairie d'Orgon a limité qui peut commenter cette publication.

Publication de Mairie d'Orgon

Mairie d'Orgon

MOBILITÉ - DEUX ENQUÈTES COMPLÉMENTAIRES POUR PRÉPARER LES DÉPLACEMENTS DE DEMAIN

Deux démarches vont actuellement mener sur notre territoire afin d'améliorer les déplacements quotidiens et d'encourager une mobilité plus durable :

- Enquête publique - Plan de Mobilité 2025-2035
- Enquête publique pour préparer les déplacements de demain

Terre de Provence agglomération élabore son Plan de Mobilité (PDM) pour les prochaines années.

Ce document stratégique fixe les grandes orientations locales :

- Mobilités douces (marche, vélo, cheminement)
- Covoiturage et circulation
- Transports collectifs
- Stationnement, sécurité routière et impact environnemental

Enquête publique du 3 novembre au 5 décembre 2025

Mairie d'Orgon - dossier consultable pendant la durée de l'enquête

Demander à la mairie d'Orgon, place de la République, 84110 Orgon, ou par téléphone, de 8h00 à 12h00

Cette enquête permet à chacun d'exprimer ses observations et propositions sur les actions envisagées par Terre de Provence Agglomération.

En savoir plus : <https://www.terredprovence-agglo.com/PLAN-DE-MOBILITE-2025-2035>

Grande enquête mobilité ordonnée CEREMA - Bassin de vie d'Avignon

Parallèlement, une grande enquête mobilité, coordonnée par le Grand Avignon avec la participation de tous les partenaires du territoire, est également ouverte.

Objectif : mieux comprendre les déplacements réels des habitants sur 131 communes du bassin de vie d'Avignon pour adapter les projets de transport et d'aménagement.

Des permanences sont organisées pour être débrimée par téléphone ou à domicile.

Participation anonyme et confidentielle.

Les résultats de cette enquête viendront compléter les travaux du Plan de Mobilité 2025-2035, afin d'améliorer la mobilité, la sécurité et la qualité de vie sur notre territoire.

Plus d'informations : Page d'information du Grand Avignon

Ces deux démarches sont complémentaires. L'enquête publique permet de mieux connaître les pratiques de déplacement. L'enquête publique du PDM permet à chacun de donner son avis sur les solutions proposées pour l'avenir.

Ensuite, elles contribueront à améliorer la mobilité, la sécurité et la qualité de vie sur notre territoire.

#Orgon #TerredeProvenceAgglomération #GrandAvignon #Mobilité #EnquêtePublique

www.instagram.com/p/DQIV5CgCVXn/

Instagram

mairiedorgon • Suivre

La stratégie d'organisation des mobilités de Terre de Provence à horizon 2035

ENQUÊTE PUBLIQUE – PLAN DE MOBILITÉ 2025-2035

Terre de Provence Agglomération élabore son Plan de Mobilité 2025-2035 : un document stratégique qui fixe les orientations pour les dix prochaines années afin d'améliorer les déplacements sur l'ensemble du territoire :

- Mobilités douces (marche, vélo, cheminement)

2 J'aime il y a 7 jours

Connectez-vous pour aimer ou commenter.

Instagram

mairiedorgon • Suivre

MOBILITÉ - DEUX ENQUÈTES COMPLÉMENTAIRES POUR PRÉPARER LES DÉPLACEMENTS DE DEMAIN

Deux démarches sont en cours sur notre territoire pour préparer la mobilité de demain :

- Enquête publique - Plan de Mobilité 2025-2035
- Enquête publique pour préparer les déplacements de demain

Terre de Provence agglomération élabore son Plan de Mobilité pour les prochaines années.

Objet : mieux comprendre les déplacements sur l'ensemble du territoire

Thèmes abordés :

- Mobilités douces (marche, vélo, cheminement)
- Covoiturage et circulation
- Transports collectifs
- Stationnement, sécurité routière et impact environnemental

4 J'aime il y a 2 jours

Connectez-vous pour aimer ou commenter.

Orgon (Facebook & Instagram)

Publication sur réseaux sociaux



Communauté d'Agglomération Terre de Provence (Facebook)

Personnes qui ont partagé ça

Ludvine Ristaul
29 octobre, 20:51

Afficher la pièce jointe

J'aime Partager

Johanna Rodriguez
30 octobre, 13:52

À partager et participer en masse !

Afficher la pièce jointe

J'aime Partager

Yvan Ginoux
8 novembre, 16:26

Afficher la pièce jointe

J'aime Partager

David Nougier
5 novembre, 10:26

Afficher la pièce jointe

J'aime Partager

Mairie De Saint-Andiol
5 novembre, 15:28

Terre de Provence agglomération fait une enquête publique pour le Plan de Mobilité. Retrouvez toutes les informations s... En voir plus

Afficher la pièce jointe

J'aime Partager

Certaines publications n'apparaîtront peut-être pas en raison de leurs paramètres de confidentialité

Personnes qui ont partagé ça

Maillane, l'âme de la Provence
5 novembre, 09:15

PLAN DE MOBILITE 2025-2035 : 33 jours pour donner votre avis ! 🚴

Terre de Provence Agglomération prépare son Plan d... En voir plus

Afficher la pièce jointe

J'aime Partager

Plus pertinents

Olivier Serkis
Le registre n'est pas accessible
Aucun des liens (register ou observation) cité dans la publication n'est accessible.

4 J'aime

Author Maillane, l'âme de la Provence
Bonjour, ici les liens fonctionnent.. Cela est incompréhensible. Vous avez le dossier papier consultable en Mairie ainsi qu'un recueil de l'enquête. N'hésitez pas à venir ! Pour émettre un commentaire, essayez ce lien : <https://www.registre-numerique.fr/> En voir plus

REGISTRE-NUMERIQUE.FR
Registre Numérique PLAN DE MOBILITÉ TERRE DE PROVENCE AGGLO

3 J'aime Répondre

Ville de Mollèges
30 octobre, 14:21

Plan de mobilité de Terre de Provence agglomération : c'est le moment ou jamais de donner votre avis

Afficher la pièce jointe

6 J'aime Partager

Aurélie Grellet
30 octobre, 07:56

#mobilité #Barbentane 🚴

Afficher la pièce jointe

J'aime Partager

Plus pertinents

Auteur Aurélie Grellet
L'enquête publique commence ce matin à 9h et finit le 5/12.

Voici le lien vers le site TPA pour les informations : [En voir plus](#)

REGISTRE-NUMERIQUE.FR
Registre Numérique PLAN DE MOBILITÉ TERRE DE PROVENCE AGGLO

1 sem. J'aime

MairiedeNoves Informations
29 octobre, 18:45

Afficher la pièce jointe

J'aime Partager

Izabal Martine
5 novembre, 11:02

Afficher la pièce jointe

1 J'aime Partager

Eduoard Nolorges
29 octobre, 18:51

Donner votre avis sur le Plan des Mobilités de Terre de Provence agglomération 🚴

Afficher la pièce jointe

J'aime Partager

MairiedeNoves Informations
5 novembre, 11:33

Afficher la pièce jointe

J'aime Partager

Ludivine Ristaul
29 octobre, 20:51

Afficher la pièce jointe

J'aime Partager

Johanna Rodriguez
30 octobre, 13:52

À partager et participer en masse !

Afficher la pièce jointe

J'aime Partager

Yvan Ginoux
8 novembre, 16:26

Afficher la pièce jointe

J'aime Partager

Partage de liens (Facebook)

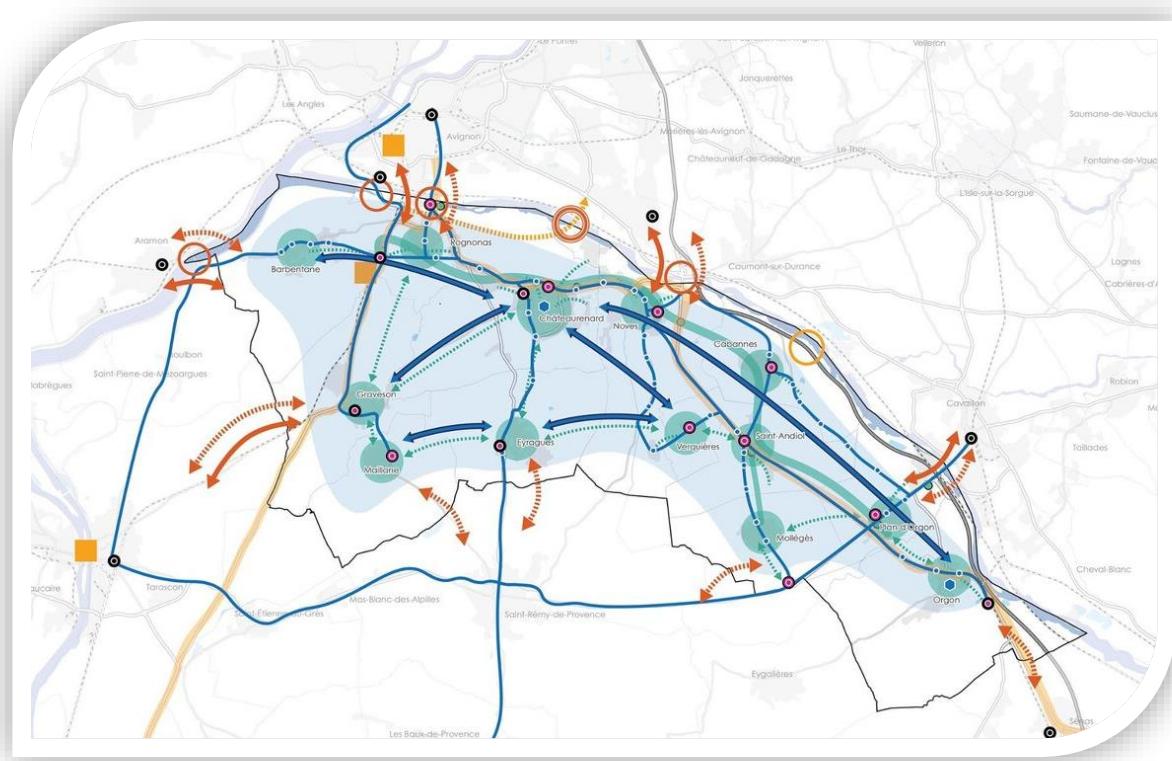
Annexe 5

Procès-Verbal de Synthèse et mémoire en réponse du Maître d’Ouvrage



Communauté
d'Agglomération

Enquête Publique relative au projet de Plan de Mobilités 2025-2035



PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

Pascal FAUCHER, Commissaire-Enquêteur
9 décembre 2025

SOMMAIRE

1 I ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE	3
1.1 Modalités de l'Enquête.....	3
1.2 Information effective du Public	4
1.3 Climat de l'Enquête et incidents relevés	4
1.4 Clôture de l'Enquête et modalités de transfert des dossiers et registres.....	4
2 I ANALYSE DES OBSERVATIONS.....	5
2.1 Relation comptable des observations.....	5
2.2 Tableau de synthèse des observations	6
2.3 Analyse des observations	7
2.4 Synthèse générale.....	11

Le présent Procès-Verbal de synthèse rend compte de l’Enquête Publique qui s’est déroulée du 3 novembre au 5 décembre 2025 inclus, sur le territoire de la Communauté d’Agglomération Terre de Provence, et relative au projet de Plan de Mobilités 2025-2035.

Après un rappel des modalités d’organisation de l’Enquête Publique (chapitre 1), les principaux résultats de celle-ci sont présentés (chapitre 2), d’abord d’un point de vue statistique, puis d’un point de vue qualitatif en explicitant les principales thématiques abordées par le public qui s’est exprimé.

1 | ORGANISATION DE L’ENQUETE PUBLIQUE

1.1 | MODALITES DE L’ENQUETE

Par arrêté en date du 10 octobre 2025, et en concertation avec le Commissaire Enquêteur, la Présidente de la Communauté d’Agglomération Terre de Provence a fixé les modalités d’organisation de l’Enquête Publique :

- ouverture le lundi 3 novembre 2025 et clôture le vendredi 5 décembre 2025
- dossier d’enquête tenu à la disposition du public au siège de la Communauté d’Agglomération et dans chacune des treize Mairies sur toute la durée de l’enquête, de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30
- ouverture d’un Registre Numérique sur lequel les personnes intéressées peuvent consulter le dossier et déposer des contributions pendant toute la durée de l’enquête (<https://www.registre-numerique.fr/plandemobilite-terredeprovence-agglo>)
- dossier également consultable sur le site de la Communauté d’Agglomération <https://www.terredeprovence-agglo.com>
- organisation des permanences du Commissaire Enquêteur
 - au siège de la Communauté d’Agglomération Terre de Provence (Eyragues)
 - le lundi 3 novembre 2025 de 8h30 à 12h00
 - le vendredi 5 décembre 2025 de 14h00 à 17h30
 - dans les Mairies des communes suivantes :
 - Orgon le jeudi 13 novembre 2025 de 8h30 à 12h00
 - Graveson le jeudi 13 novembre 2025 de 14h00 à 17h30
 - Châteaurenard le mardi 18 novembre 2025 de 14h00 à 17h30
 - Barbentane le jeudi 27 novembre 2025 de 8h30 à 12h00
 - Noves le jeudi 27 novembre 2025 de 14h00 à 17h30
- les observations du public sont reçues soit :
 - par le Commissaire Enquêteur lors de l’une de ses permanences
 - sur l’un des registres disponibles à cet effet respectivement au siège de la Communauté d’Agglomération et dans les Mairies
 - par voie postale adressée au Commissaire Enquêteur, au siège de la Communauté d’Agglomération
 - par courriel : plandemobilite-terredeprovence-agglo@mail.registrenumerique.fr

1.2 | INFORMATION EFFECTIVE DU PUBLIC

L'avis d'information du public a été affiché au siège de la Communauté d'Agglomération et dans les Mairies à compter de la mi-octobre 2025, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Par ailleurs, l'avis a été publié dans la presse locale :

- dans le quotidien La Provence (éditions Bouches-du-Rhône et Vaucluse du 14 octobre 2025, puis dans ces mêmes éditions du 4 novembre 2025)
- dans le quotidien La Marseillaise (édition du 17 octobre 2025, puis dans l'édition du 10 novembre 2025)

Outre ces canaux réglementaires d'information, le Maître d'Ouvrage a développé une vaste campagne de communication en direction du public, via différents médias :

- sites internet de la Communauté d'Agglomération TPA et des communes (Cabannes, Châteaurenard, Maillane, Mollégès, Orgon, Rognonas, notamment)
- site internet de la Compagnie Nationale des Commissaires Enquêteurs
- réseaux sociaux
 - Facebook sur les profils de la Communauté d'Agglomération TPA et des communes de Cabannes, Maillane et Orgon)
 - Instagram (Cabannes et Orgon)
- les panneaux à messages variables de nombreuses communes ont affiché l'information sur l'enquête publique en permanence et durant toute la période d'enquête

On trouvera en annexe 1 les documents attestant des différents canaux d'information du public utilisés dans le cadre de la présente enquête publique.

1.3 | CLIMAT DE L'ENQUETE ET INCIDENTS RELEVES

L'enquête s'est déroulée dans **d'excellentes conditions**, et aucun incident n'est à déplorer. Il convient toutefois de signaler la **très faible participation aux permanences** du Commissaire Enquêteur, avec seulement trois visites lors de la permanence à Barbentane et aucune lors de toutes les autres permanences.

1.4 | CLOTURE DE L'ENQUETE ET MODALITES DE TRANSFERT DES DOSSIERS ET REGISTRES

L'Enquête Publique s'est terminée le 5 décembre 2025 à 17h30, et l'ensemble des registres ont été remis au Commissaire Enquêteur, qui en a signé la clôture.

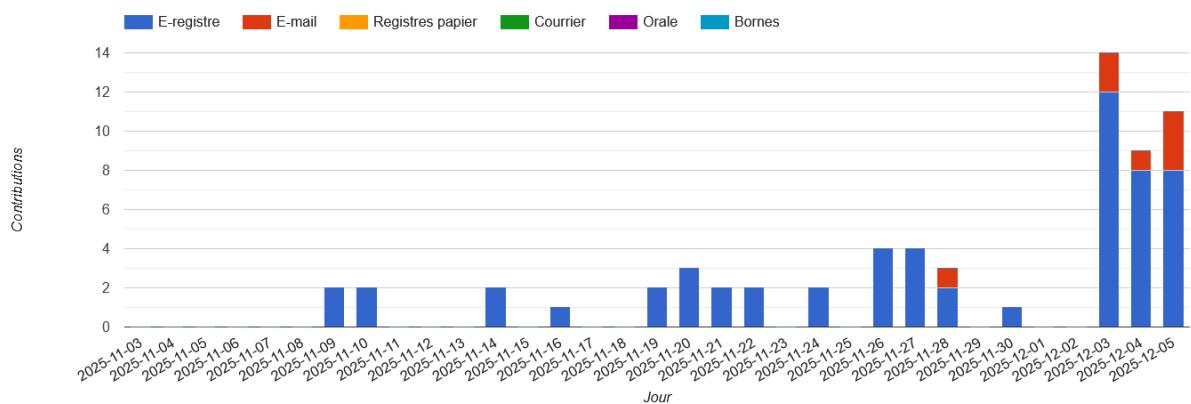
2 | ANALYSE DES OBSERVATIONS

2.1 | RELATION COMPTABLE DES OBSERVATIONS

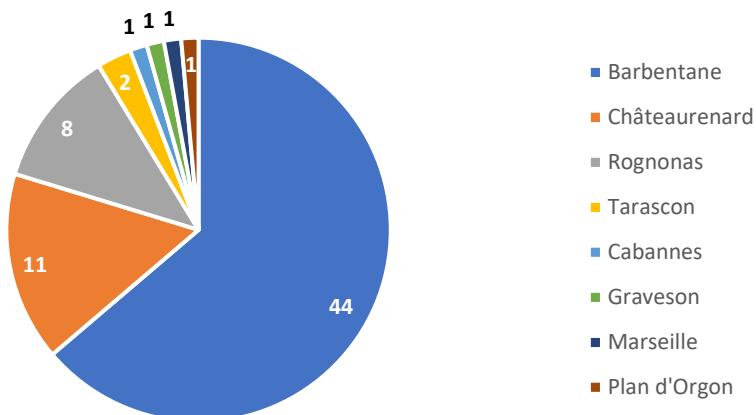
Au cours de l'enquête, le Commissaire Enquêteur a recensé 69 observations :

- 58 observations reçues sur le Registre Numérique
- 6 observations adressées par mail
- 5 observations portées sur le registre papier mis à disposition du public en Mairie de Barbentane (par trois personnes s'étant déjà exprimées sur le Registre Numérique), de Plan d'Orgon et de Rognonas (par une personne s'étant aussi exprimée sur le Registre Numérique, et qui est l'une des trois personnes ayant déposé une contribution à Barbentane)
- aucune observation reçue par voie postale

Il est à noter que 34 contributions ont été reçues dans les trois derniers jours de l'enquête (soit près de la moitié !), et que près des deux tiers proviennent de résidants de la commune de Barbentane, où le tissu associatif a joué un rôle de relais très efficace.



Provenance géographique des contributions



2.2 | TABLEAU DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

Le tableau ci-contre synthétise les observations reçues, rangées par ordre chronologique d'enregistrement : A sur le registre numérique, B sur les registres papier disponibles dans les mairies et au siège de TPA.

Les cases griseses correspondent à des doublons, non pris en compte dans l'analyse ci-après.

On trouvera en annexe 2 l'intégralité des observations recueillies, accompagnées des commentaires et réponses du Commissaire Enquêteur à chacune d'elles.

n° ordre	date	origine	support	volet 1 transport en commun	volet 2 intermodalité	volet 3 vélo - pistes cyclables	volet 4 piétons	volet 5 circulation / trafic	volet 6 communication	autres
A1	09/11/2025	Cabannes	registre	X				X		
A2	09/11/2025	Barbentane	registre		X				X	
A3	10/11/2025	Châteaurenard	registre					X		
A4	10/11/2025	Barbentane	registre	X	X					
A5	14/11/2025	Châteaurenard	registre	X	X	X		X		
A6	14/11/2025	Barbentane	registre	X		X				
A7	16/11/2025	Barbentane	registre			X				
A8	19/11/2025	Rognonas	registre			X				
A9	19/11/2025	Gravesson	registre	X		X		X		
A10	20/11/2025	Barbentane	registre	X						
A11	20/11/2025	Rognonas	registre					X		
A12	20/11/2025	Barbentane	registre				X			
A13	21/11/2025	Châteaurenard	registre					X		
A14	21/11/2025	Barbentane	registre			X				
A15	22/11/2025	Châteaurenard	registre			X	X		X	
A16	23/11/2025	Rognonas	registre		X	X				
A17	24/11/2025	Châteaurenard	registre	X	X	X				
A18	24/11/2025	Barbentane	registre				X			
A19	26/11/2025	Rognonas	registre					X		
A20	26/11/2025	Châteaurenard	registre	X	X	X		X	X	
A21	26/11/2025	Barbentane	registre			X			X	
A22	26/11/2025	Rognonas	registre	X	X	X		X	X	
A23	26/11/2025	Barbentane	registre	X	X	X	X			
A24	27/11/2025	Châteaurenard	registre			X				
A25	27/11/2025	Rognonas	registre			X			X	
A26	27/11/2025	Châteaurenard	registre			X				
A27	28/11/2025	Barbentane	registre					X		
A28	28/11/2025	Rognonas	mail							X
A29	28/11/2025	Châteaurenard	registre							X
A30	30/11/2025	Barbentane	registre				X		X	
A31	03/12/2025	Barbentane	registre		X	X		X		X
A32	03/12/2025	Barbentane	mail							
A33	03/12/2025	Barbentane	registre			X		X		
A34	03/12/2025	Tarascon	registre							
A35	03/12/2025	Tarascon	registre							
A36	03/12/2025	Barbentane	registre	X	X	X				
A37	03/12/2025	Barbentane	registre	X	X	X				
A38	03/12/2025	Barbentane	registre		X					
A39	03/12/2025	Barbentane	registre		X					
A40	03/12/2025	Barbentane	registre		X					
A41	03/12/2025	Barbentane	registre		X					
A42	03/12/2025	Barbentane	registre		X				X	
A43	03/12/2025	Barbentane	registre	X	X	X				
A44	04/12/2025	Barbentane	registre	X	X	X		X		X
A45	04/12/2025	Barbentane	registre	X			X			
A46	04/12/2025	Barbentane	registre					X		
A47	04/12/2025	Barbentane	registre			X		X		
A48	04/12/2025	Barbentane	registre		X			X		
A49	04/12/2025	Barbentane	registre							X
A50	04/12/2025	Barbentane	mail		X	X			X	
A51	04/12/2025	Barbentane	registre							
A52	04/12/2025	Barbentane	registre							
A53	04/12/2025	Barbentane	registre	X	X	X		X	X	
A54	05/12/2025	Barbentane	mail			X				
A55	05/12/2025	Barbentane	registre	X	X	X		X		X
A56	05/12/2025	Barbentane	mail	X	X	X		X		
A57	05/12/2025	Barbentane	registre	X	X	X				
A58	05/12/2025	Barbentane	registre	X	X				X	X
A59	05/12/2025	Marseille	registre	X	X	X		X	X	
A60	05/12/2025	Barbentane	registre	X	X	X				
A61	05/12/2025	Barbentane	registre							
A62	05/12/2025	Barbentane	registre							
A63	05/12/2025	Châteaurenard	registre	X		X		X		
A64	05/12/2025	Châteaurenard	mail							
B1	27/11/2025	Barbentane	papier	X		X	X			
B2	27/11/2025	Barbentane	papier							
B3	27/11/2025	Plan d'Orgon	papier	X		X	X			
B4	01/12/2025	Barbentane	papier	X		X		X		X
B5	01/12/2025	Rognonas	papier							

2.3 | ANALYSE DES OBSERVATIONS

Parmi les 69 contributions reçues, on note 9 doublons (contributions déposées deux fois, que ce soit par la même personne ou par deux personnes différentes), et même un « triplon » (contribution reçue trois fois). Il reste donc **60 contributions recevables** sur lesquelles l'analyse a été menée.

Dans un premier temps, le contenu des contributions a été distribué sur les six volets du Plan de Mobilité (une contribution pouvant naturellement concerner plusieurs volets), en ajoutant un volet « autres ». On relève ainsi :

- 35 contributions concernent la pratique du vélo et la réalisation d'aménagements cyclables (volet 3)
- 27 contributions concernent le volet 1 (transports collectifs)
- 27 concernent le volet 2 (intermodalité)
- 26 contributions concernent le volet 4 (circulation – trafic – aménagements routiers)
- 9 concernent le volet 6 (communication)
- 7 concernent le volet 4 (marche et aménagement de l'espace public en faveur des piétons)
- enfin, 7 contribution traitent d'un sujet n'entrant pas dans l'un des volets du PDM (« autres »)

Compte tenu du nombre important de requêtes et d'observations, il a été privilégié un exposé thématique des observations recueillies, analysées ci-après dans l'ordre des volets du Plan de Mobilité.

A. VOLET « TRANSPORT COLLECTIF »

Globalement, l'ensemble des 27 contributions relatives à ce thème s'accordent pour demander un développement important de l'offre de transport public, une gouvernance rapprochée (un réseau local plutôt que le réseau ZOU ! organisé par la Région SUD), ainsi qu'une tarification adaptée. Les principaux arguments et/ou contributions développés sont les suivants :

- l'extension des horaires du réseau de transport collectif fait l'objet d'une dizaine de contributions : plus tard le soir, les dimanches et jours fériés, supplément de desserte en période de festivals
- la création de navettes vers la gare Avignon TGV est demandée par 9 contributions, mais plus généralement, c'est vers Avignon que la demande de liaisons en TC est la plus importante
- plusieurs requérants ne comprennent pas pourquoi les cars d'Occitanie (réseau LIO) ne s'arrêtent pas à Barbentane, alors qu'ils traversent le village
- la demande de bus ou navettes électriques concerne 4 contributions (essentiellement à Barbentane, pour l'accès à l'école des Moulins)
- la mise en place d'une tarification adaptée est souhaitée, ainsi qu'une information plus lisible
- à noter 2 oppositions à la mise en service d'une voie bus sur le pont de Bonpas

On notera que les actions 1.1.1 (navette de Châteaurenard), 1.1.6 (accompagnement des PMR) et 1.2.5 (desserte du futur collège d'Eyragues) n'ont fait l'objet d'aucune observation.

B. VOLET « INTERMODALITE »

Ce thème fait l'objet de 27 contributions, largement dominées par la question de la réouverture de la gare de Barbentane :

- la réouverture de la gare de Barbentane est en effet plébiscitée, 14 contributions y étant favorables, avec des mesures d'accompagnement : création d'un parking-relais gratuit, rabattement en bus et par des aménagements cyclables, augmentation de l'offre ferroviaire dans le cadre du SERM, correspondances à assurer vers d'autres destinations (Marseille, Nîmes, etc.) – à noter toutefois que 4 contributions s'opposent à la réouverture de la gare (toutes déposées en l'espace de 10 minutes ...) ;
- une dizaine de contributions souhaitent le développement d'un système local de covoiturage, et des aménagements afférents (parkings dédiés à cette pratique) ;
- la création de parkings relais (à Rognonas, à Barbentane) est souhaitée par 4 requérants

En revanche, les actions 2.1.2 (PEM en gare d'Orgon), 2.1.4 (halte routière de Châteaurenard), 2.1.6 (emport vélos dans les cars), 2.1.7 (accessibilité PMR des PEM) et 2.2.2 (autopartage) n'ont fait l'objet d'aucune observation.

C. VOLET « PRATIQUE DU VELO – AMENAGEMENTS CYCLABLES »

Comme indiqué plus haut, c'est le volet qui fait l'objet du plus grand nombre de contributions (35), dont une large part portées par les associations locales. Le développement et la sécurisation d'un réseau complet d'itinéraires cyclables et la résorption des points noirs sont les thèmes les plus abordés par les requérants, en pointant des secteurs spécifiques :

- franchissement de la Durance. 6 contributions souhaitent la création d'une piste cyclable sur le pont de la LEO (mais 1 est contre), 5 favorables à l'aménagement du pont de Rognonas (mais 1 contre), 2 souhaitent une passerelle indépendante, 1 est favorable à un aménagement sur le pont de Bonpas mais 1 est contre – la liaison à vélo vers la gare Avignon-TGV est d'ailleurs évoquée par 4 contributions
- franchissement du Rhône. 4 contributions souhaitent un aménagement cyclable sur le pont d'Aramon, et l'aménagement subséquent de la RD35 entre Barbentane et ce pont
- 2 contributions évoquent un aménagement pour franchir la voie ferrée à la gare de Barbentane
- 5 contributions souhaitent un aménagement de la RD35 entre Barbentane et le rond-point du Mas du Temple, mais une considère que la route n'est pas adaptée à un tel aménagement
- les aménagements du rond-point du Mas du Temple et du Moulin sont jugés incomplets par 4 contributions
- des actions de sensibilisation à l'usage du vélo et au respect des cyclistes sont souhaitées par plusieurs contributeurs, l'un souhaitant même la création d'une Maison du Vélo

On notera la forte concentration des préoccupations dans le quart nord-ouest du territoire (Barbentane et Rognonas), qui recueillent la plus grande partie des contributions. A l'inverse, les actions relatives à Orgon (3.2.3 , 3.3.3 et 3.4.7), Mollégès (3.4.6) ou même Châteaurenard (3.3.2) n'ont fait l'objet d'aucune contribution.

D. VOLET « MARCHE – AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS »

Peu de contributions sur ce thème (7), presque toutes émises par des résidents de Barbentane, notamment de l'association Habilis. Celle-ci suggère de nombreuses initiatives innovantes (défis citoyens « TCAP », opérations « Marchons vers l'Ecole » vers l'école des Moulins, jalonnement en temps et non en kilomètres, etc.) et propose même que la commune de Barbentane devienne commune-pilote pour expérimenter certaines de ces initiatives.

D'autres contributions, plus classiques, visent à sécuriser certains itinéraires (route de Boulbon à Barbentane), à libérer l'espace public des mobiliers urbains trop nombreux, à sensibiliser les piétons à la sécurité, notamment la nuit (port de vêtements clairs), à mettre en place des zones 30, etc.

E. VOLET « VOIRIE – CIRCULATION – TRAFIC »

Ce volet recueille un nombre très important de contributions (26), tant les difficultés de circulation, notamment d'accès à Avignon, sont ressenties par la population pour laquelle la voiture constitue le mode dominant de déplacement.

Un sujet cristallise les préoccupations (7 contributions) : l'abandon (provisoire ?) de la tranche 2 de la LEO, qui prive les territoires d'une traversée supplémentaire de la Durance et surtout d'un itinéraire de délestage pour tous les flux qui, aujourd'hui, passent par le réseau routier de Terre de Provence (RD571). Seule une contribution est opposée au prolongement de la LEO, pour des motifs environnementaux.

Un second sujet provoque des réactions vives : la plateforme de ferrouillage en gare de Barbentane. Si 2 contributions y sont favorables, 10 y sont farouchement opposées, pour des raisons environnementales (imperméabilisation de sols, préservation de terres agricoles, nuisances générées par le trafic de poids lourds, etc.) et fonctionnelles (la plateforme de Courtine est très proche, et le projet ferait donc « double emploi »).

5 contributions souhaitent des aménagements pour réduire la vitesse des automobiles sur des routes à fort trafic en secteur urbain. 2 contributions souhaitent un contournement de Barbentane par le nord-ouest (route le long du contre-canal).

Enfin, le projet d'échangeur de Cabannes sur l'A7 recueille un avis positif et un avis négatif.

F. VOLET « COMMUNICATION – SENSIBILISATION DU PUBLIC »

Ce volet est souvent considéré comme implicite, mais plusieurs contributions (9) l'évoquent explicitement ; en particulier, la communication autour de services alternatifs à la voiture (covoiturage, transport collectif, usage du vélo) et de la sécurité routière.

G. VOLET « AUTRES »

Quelques thèmes supplémentaires ont été évoqués par certains intervenants, sans réelles conséquences sur le projet ou la procédure.

Une contribution s'étonne qu'il n'y ait pas de permanence sur la commune de Rognonas, et que les horaires des permanences ne soient pas adaptés aux actifs. Une autre contribution se plaint des modalités de consultation du dossier (« un dossier volumineux sur une table de petite taille »). On rappellera simplement que la communication autour de l'enquête publique a été massive (cf. § 1.2 plus haut) et que les horaires des permanences sont calés sur les horaires d'ouverture des mairies ... Quant à la taille du dossier et des tables, nul doute qu'une demande auprès de la mairie concernée aurait permis d'obtenir une table plus grande ...

Plusieurs contributions évoquent les questions environnementales :

- nuisances sonores de la circulation automobile et nécessité de réaliser des murs anti-bruit, notamment le long de la tranche 1 de la LEO
- pollution lumineuse des éclairages publics
- confusion relevée entre polluants chimiques et CO₂ (p. 29 du rapport)

Une contribution, déjà évoquée, propose de désigner la commune de Barbentane comme commune-pilote pour « tester » diverses pistes de solutions, et même de réaliser sur cette commune une enquête-déplacements permettant de recueillir doléances et souhaits de la population.

Une contribution d'un ancien Directeur Départemental de l'Equipment de Vaucluse semble remettre en cause à la fois le périmètre du Plan de Mobilités (TPA devant être englobé dans l'agglomération avignonnaise) et la pertinence de certains projets présentés, dont la Maîtrise d'Ouvrage échappe à TPA. Ces remarques semblent révéler une méconnaissance des prescriptions du Code des Transports, d'autant plus curieuse qu'elle émane d'un « ancien serviteur de l'Etat » comme il se présente lui-même.

On notera enfin une contribution lapidaire « AVIS NEGATIF », sans qu'on sache vraiment sur quoi ...

2.4 | SYNTHESE GENERALE

L'enquête publique relative au projet de Plan de Mobilités 2025-2035 de Terre de Provence, conduite sur le territoire de la Communauté d'Agglomération entre le 3 novembre et le 5 décembre 2025, a connu un **certain succès populaire**, puisque 69 contributions au total ont été reçues. On relève que la moitié de celles-ci proviennent de la commune de Barbentane, irriguée par un tissu associatif dynamique.

Il est à noter que la plupart des observations reconnaissent **le caractère d'intérêt général du projet**, et vont globalement dans le sens des actions portées par TPA, dans chacun des six volets que comporte le Plan de Mobilités. Pour autant, les critiques ne manquent pas qui portent principalement sur deux sujets majeurs :

- un sujet qui suscite des regrets : l'abandon, même s'il est provisoire, du **prolongement de la Liaison Est-Ouest**, qui conduit à un surcroît de circulation (notamment de poids lourds) sur les routes de l'agglomération, principalement à Châteaurenard
- un sujet qui concentre de nombreuses critiques : la réalisation d'une **plateforme de ferrouage** au niveau de la gare de Barbentane, les opposants craignant à la fois les conséquences environnementales (bruit, pollution, imperméabilisation des sols, sacrifice de zones agricoles) et fonctionnelles (accroissement du nombre de poids lourds)

Mais on retiendra surtout les points de convergence d'avis positifs sur le dossier :

- **la création d'un réseau de transport collectif propre à TPA**, desservant mieux prioritairement Avignon et ses équipements, avec des horaires et une tarification adaptés, est largement réclamée ;
- **la réouverture de la gare de Barbentane au trafic voyageurs** est souhaitée, avec un certain nombre de mesures d'accompagnement (desserte ferroviaire renforcée, parking-relais, desserte par le réseau de transport collectif, correspondances assurées, etc.) ;
- de même, **les aménagements en faveur de la pratique du vélo** sont plébiscités, ce mode se prêtant particulièrement bien aux déplacements de courte et moyenne distance sur un territoire globalement plat. L'attention est attirée sur les franchissements de la Durance et du Rhône, qui devront être facilités et sécurisés ;
- **la création d'une plateforme locale de covoiturage** est largement souhaitée ;
- **des actions de sensibilisation et de communication** devront accompagner les projets.

D'autres sujets, d'importance moindre, devront toutefois être pris en compte (préoccupations environnementales, expérimentations sur des projets innovants, etc.).

Fait à Aix-en-Provence, le 9 décembre 2025

Pascal FAUCHER, Commissaire Enquêteur



Eyragues, le mardi 16 décembre 2025

A l'attention de M. Pascal FAUCHER
Commissaire Enquêteur

Cabinet de la Présidente

Nos réf.: **CC/EN/IIS/PF/CB/** n°25-059

Ligne directe : 04.32.61.96.39

Standard : 04.32.61.96.30

: pfournier@terredprovence-agglo.com

Objet : Observations portant sur le procès-verbal sur l'enquête publique du Plan de mobilité de Terre de Provence

Monsieur,

En application de l'article R123-18 du code de l'environnement, vous avez été désigné commissaire enquêteur pour piloter l'enquête publique du Plan de Mobilité de Terre de Provence, qui s'est tenue entre le 3 novembre et le 5 décembre 2025. Vous nous avez adressé à l'issue de celle-ci un procès-verbal de synthèse auquel j'apporte les observations ci-dessous.

Je relève, comme vous l'indiquez dans votre procès-verbal de synthèse, que l'enquête publique relative au projet de Plan de Mobilité de Terre de Provence a connu un certain succès populaire, en raison notamment, de l'existence de 69 contributions. Je salue également cet engouement populaire pour le développement d'une réelle stratégie de mobilité sur l'ensemble de notre territoire, en lien avec les autres Autorités Organisatrices de la Mobilité. Je note avec satisfaction que l'enquête publique s'est déroulée dans d'excellentes conditions, sans incident, malgré une faible participation aux permanences que vous avez tenues. Je relève, comme vous-même, que les deux tiers des contributions proviennent d'habitants de Barbentane.

De nombreuses contributions soulignent l'intérêt de la création d'un véritable réseau de transport collectif sur notre territoire (1,2,), la réouverture de la halte ferroviaire de Barbentane (11, 17, 20), la recherche d'une alternative au projet Leo aujourd'hui abandonné (9,13), etc... L'enquête publique a renforcé notre conviction que le projet stratégique du Plan de Mobilité proposé est soutenu par les contributeurs de l'enquête publique.

Dans une approche plus thématique, en matière de transports collectifs, le souhait de certains contributeurs de voir améliorer la liaison avec le réseau LIO avec un arrêt à Barbentane, fera l'objet d'une nouvelle préoccupation et les services de Terre de Provence se rapprocheront de la région Occitanie en vue de répondre à cette requête. La demande d'extension des horaires vise explicitement le réseau ZOU, seul réseau ouvert au public pour le moment, je solliciterai les services de la région pour obtenir leur avis sur le sujet. La question des liaisons entre notre agglomération et celles voisines constitue le cœur de nos préoccupations tant du point de vue du SERM (Service Express Régional Métropolitain) que du Plan de Mobilité lui-même, ou encore du COM (Contrat Opérationnel de Mobilité) conclut avec la Région Sud. La question de l'interopérabilité des politiques tarifaires entre AOM et la liaison en transport collectif vers la

gare TGV sont des enjeux du SERM. La liaison gare TGV repose sur celle en TER dite « Virgule » entre Avignon Centre et Avignon TGV. Cette solution existe tout en présentant des inconvénients, en termes de rapidité de service. Nous conduirons une réflexion avec la Région, Autorité Organisatrice de la Mobilité compétente, pour optimiser un service vers la gare TGV directement depuis notre territoire.

Sur le sujet des politiques intermodales, la réouverture de la halte ferroviaire de Barbentane est au cœur des préoccupations du territoire, et fait l'objet d'une étude de faisabilité au sein du projet de SERM. Le covoiturage est une action plébiscitée et sa mise en œuvre doit être effectuée en tenant compte des pratiques des usagers qui sont amenés à se déplacer vers les territoires voisins ; il faut donc tenir compte des pratiques de nos voisins pour donner accès à une offre la plus largement compatible avec les besoins. Pour l'heure, la création d'un parking relai à Rognonas est intimement liée au développement d'un projet de voirie destinée à assurer une traversée supplémentaire de la Durance à laquelle il doit être connecté.

Le mode cyclable est le plus plébiscité en termes de nombre de contributions, c'est en effet un mode alternatif à la voiture qui doit être privilégié afin de répondre à des questions de saturation routière. La constitution d'un réseau continu sécurisé reliant les principales polarités du territoire en utilisant la voie verte comme armature constitue notre objectif en ce domaine. La sécurisation et l'aménagement des franchissements de la Durance en deux points, au pont de Rognonas et au pont de Bonpas constituent également des priorités pour lesquelles Terre de Provence mobilisera les maîtres d'ouvrage concernés que sont les départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse.

Les aménagements liés aux espaces publics et à la marche sont particulièrement plébiscités par les habitants de Barbentane, qui souhaiteraient voir leur commune devenir un terrain d'expérimentation sur ces sujets. Je me rapprocherai de la commune pour envisager avec elle la façon la plus adéquate de répondre à cette sollicitation.

Sur le thème de la voirie, je comprends la préoccupation de nos administrés, et je la partage, sur l'abandon du projet de la LEO qui constitue une traversée indispensable au bon développement de nos territoires tout en répondant à des préoccupations de saturation routière en cœur de ville pour Châteaurenard et Rognonas particulièrement, mais pas seulement. Nous veillerons dans le cadre de notre Plan de Mobilité, à mobiliser les acteurs concernés sur le sujet en vue d'obtenir une nouvelle proposition de projet dans les meilleurs délais.

La communication et la sensibilisation sont des sujets transversaux qui nous mobilisent, particulièrement en ce moment même où nous réfléchissons à la possibilité de nommer notre réseau de transport afin d'en faciliter la compréhension de tous les usagers.

Je souhaite que les éléments de réponse apportés ci-dessus aient contribué à éclairer la stratégie et le plan d'actions du Plan de Mobilité et je reste à votre entière disposition pour vous apporter tous les compléments nécessaires.

La Présidente,

Corinne CHABAUD
Maire de Mollégès
Vice-Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône